

# Compte Rendu

## Réunion du 12 novembre 2015

Membres Présents : Mesdames DEJARDIN, LAGARDE et PEFORQUE Messieurs CAUMON, DAREYS, DELRIEU Philippe, LAGARDE, MARTINEZ, MERCADIER, PY, ROUGIER, TACCON et VISENTIN

Excusés : Jean-Michel BEUCHER, RAGUNO Serge, DELRIEU Claude

*Le Président présente les documents qui ont été distribués à chaque membre :*

PV de la dernière réunion du CD

Le calendrier Ligue Prévisionnel 2016

- **Approbation du compte rendu de la réunion du CD du 24 septembre 2015**

Les rectifications suivantes seront apportées :

- Il manque les résultats de l'équipe de St Antonin au championnat de France tripléte féminin qui a eu lieu à Montauban : l'équipe perd en poule
- il est précisé que pour le Championnat Départemental des clubs provençal il s'agit, pour 2016, d'une composition à 4 joueurs + 2 remplaçants
- les jeunes qui n'ont pas été récompensés pour les qualifications 2015 lors du championnat départemental tripléte (et non doublette).

*P.V. approuvé à l'unanimité*

- **Point sur le calendrier 2016**

Le président commence par féliciter les présidents de commissions qui ont organisé leur réunion en amont et qui ont même déjà fait leur compte rendu.

Il faut intervertir les dates entre le championnat départemental doublette mixte qui devait avoir lieu les 18 et 19 juin et le championnat départemental tête à tête masculin et féminin du 25 et 26 juin.

Championnat départemental des clubs seniors :

- les rencontres sont prévues aux mêmes dates que le CRCS et ce afin de régler les problèmes des joueurs brûlé
- la restauration des 2 journées en 1
- en attente du nombre d'équipes inscrites pour mettre en place les divisions pour 2016
- afin de résoudre le problème récurrent des clubs qui reçoivent, la commission avait émis l'idée que le premier club tiré recevrait la rencontre, pour l'instant ce n'est qu'une idée. De même, il est envisagé la possibilité de mettre toutes les rencontres de D1, D2 et D3 sur un même site
- calendrier :
  - 2 octobre : J1 et J2 ;
  - 16 octobre : J3 et J4 ;
  - 23 octobre : J5 à 14h30
  - 30 octobre à 9h : ¼ de finale et ½ finale D5, 14h30 : ½ finale D1, D2, D3, D4
  - 6 novembre à 14h30 : finales des 5 divisions

Championnat départemental des clubs vétérans :

La commission a fait en sorte que cette compétition n'en chevauche pas une autre.

Calendrier :

1<sup>ère</sup> journée le jeudi 8 septembre, les 4 autres journées les jeudis suivants.

20 octobre à 14h30 : ¼ de finale

27 octobre à 9h : ½ et finale

### Championnat départemental des clubs provençal :

Ce championnat se déroulera en juin. Le règlement changera peu en 2016 mais sera basé sur le règlement national, sauf pour le nombre de divisions qui sera établi en fonction du nombre des inscrits (2 en 2015). Nous allons essayer de favoriser les groupes à 6 équipes. Pas de changement au niveau des montées et des descentes.

Calendrier :

1<sup>ère</sup> journée le mercredi 1<sup>er</sup> juin, les 4 autres journées les mercredis suivants.

La FFPJP met en place une inscription de 20 €, se pose la question si on met en place cette mesure au niveau du département étant précisé que cette somme sera encaissée par le département.

**Daniel Mercadier** suggère que, pour plus de cohérence en Midi Pyrénées, il faut que cela soit une décision uniforme au niveau de la ligue.

**Philippe Py** s'interroge pourquoi ne faire payer que le CDCP.

Un vote est fait sur la proposition de faire payer l'inscription au CDCP 20 € :

***Proposition rejetée à l'unanimité***

**Denis Lagarde** pose la question suivante : que faire pour un club qui a déjà 2 équipes en D1, et qui voudrait une 3<sup>ème</sup> équipe en D2 ?

Réponse : c'est au club à gérer la constitution de ses équipes et non au comité.

### Championnat départemental des clubs féminin :

Le règlement 2016 est encore au stade de brouillon, il faut l'ajuster avec le règlement du CNCF.

Une modification est néanmoins à prévoir au niveau du tir de précision.

Calendrier :

J1 : 6 mars,

J2 : 17 avril,

J3 : 24 avril,

J4 : 1<sup>er</sup> avril,

J5 : 22 mai,

finales le 29 mai à Montauban si possible.

Denis Lagarde : la D1 n'étant composée que d'un seul groupe, il n'y a pas eu de finale en 2015, qu'en est-il pour 2016 ?

Réponse : normalement pas de changement prévu pour cette dernière année du mandat

- **Modification du règlement intérieur du comité** (version modifiée en annexe)

Article ayant amené des réflexions :

Article 2 :

Questionnement autour de la dénomination de président délégué et vice-président. Il en résulte qu'il faut donc inscrire « de 1 à 3 vice-présidents »

Vote pour la nomination d'un président délégué : **1 pour, les autres ne se prononcent pas.**

Il est rappelé que dans les statuts actuels, si le président du CD est empêché, c'est la secrétaire générale qui le remplace.

Suppression de la mention « secrétaire aux licences ».

**Alain Taccon** demande comment va être libellé cette fonction ?

Réponse : les licences seront établies au sein du CD pétanque 82, il n'y a pas besoin de préciser ce poste qui n'en est pas un.

- **Modification des statuts du comité**

La réunion de travail prévue pour la modification des statuts est reportée après le Congrès National, car des nouveaux statuts vont être proposés au niveau fédéral ce qui va entraîner des modifications au niveau des CD et des clubs qui vont être obligés de remettre à jour leurs statuts.

Les modifications qui s'annoncent concernent :

- Le nombre de féminines au sein des CD (25 %)
- Le mode d'élection à la FFPJP : liste bloquée (mais les CD pourront choisir d'appliquer cette mesure ou pas). Pour l'intérêt du CD, la liste bloquée est une bonne chose. En effet, le travail se fait autour d'un projet commun et avec des missions définies dès le départ.
- Le nombre de membres

Un vote est effectué sur la baisse du nombre de membre au CD 82 : 13 présents

Pour : 12                      Contre : 1                      Abstention : 0

Vote pour un passage de 17 membres à 15 membres :

Pour : 4                      Contre : 8                      Abstention : 1

Vote pour un passage de 17 membres à 11 membres :

Pour : 6                      Contre : 6                      Abstention : 1                      *proposition adoptée*

Vote pour un passage de 17 membres à 13 membres :

Pour : 2                      Contre : 10                      Abstention : 1

La décision de passer à onze membres pour le CD 82 sera annoncée au congrès de Castelsarrasin et sera votée en assemblée générale extraordinaire en début d'année.

Laurent Rougier précise que s'il était candidat en 2017 il aurait proposé un comité à 9 membres, mais aurait donné plus de pouvoir aux présidents de clubs, c'est-à-dire les représentants des licenciés.

Ils se réuniraient tous les trois mois (par exemple) avec le comité directeur du CD (qui lui se réunirait tous les mois) pour discuter des directives, faire des propositions au plus près des attentes et besoins des licenciés.

**Daniel Mercadier** a déjà connu cela dans un autre comité sportif et précise que cela a fini en bataille d'intérêt pour les clubs.

Laurent Rougier précise que ce sera toujours le comité directeur qui prendra la décision finale en réunion plénière du comité.

- **Prix des licences 2016**

Pour 2016, il est proposé un tarif « nouvelle licence » à 20 €.

Ce tarif est valable pour la première année de prise de licence, il est entendu que par nouvelle licence il faut comprendre « inconnu de la base Geslico ».

Vote pour cette proposition de tarif :

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

*Proposition adoptée*

Il est précisé qu'il sera demandé la copie d'une pièce d'identité à ces nouveaux joueurs comprenant au moins leur nom, prénom, date de naissance.

Pas de changement de tarif pour les autres licences en 2016.

- **Compte rendu de la réunion de ligue**

Rien à signaler à part la modification du nombre d'équipe en championnat de ligue tripléte jeu provençal, mais le CD 82 n'est pas encore concerné.

Il est relevé des propos pas très élogieux du président de Ligue concernant notre site Internet.

Il manque encore certains lieux pour les championnats de ligue 2016, un appel à candidature a été lancé aux départements.

La compétition JP tour est en « ballotage » pour 2016.

- **Préparation du congrès départemental**

Il est demandé aux présidents de commissions de faire passer au président leur compte rendu avant le Congrès.

Il est proposé cette année d'offrir le repas aux présidents de sociétés, présents à l'appel des sociétés à 14 heures, afin de favoriser leur participation au congrès.

Vote pour cette proposition:

Pour : 9

Contre : 4

Abstention : 0

***Proposition adoptée***

Une mention particulière sera précisée sur le bon d'inscription.

Le président fera les réponses aux vœux des sociétés lors du congrès, sauf s'il s'agit d'une question relative à une commission spécifique.

Le rendez-vous est fixé samedi matin à 10 heures à la salle Jean Moulin pour la mise en place.

Pour le repas du samedi midi entre les membres du CD il est décidé d'adopter la formule « auberge espagnole », chacun amènera quelque chose, il faut en informer Dany ou Emmanuelle.

- **Choix du mode de qualification**

La question était à l'ordre du jour de la réunion des présidents du 2 octobre dernier. Pour l'instant statut quo pour 2016, les responsables de clubs souhaitant maintenir le mode de qualification mis en place en 2015.

Concernant la délocalisation des qualifications, les clubs doivent faire un courrier au CD, un mail sera envoyé à toutes les sociétés pour les en informer.

Denis Lagarde propose de commencer les qualifications plus tôt le samedi afin d'éviter de revenir le dimanche matin.

Il est donc propose de commencer les qualifications ligue à 14 heures le samedi, de faire une coupure entre 20h et 21h et ensuite non-stop.

Vote pour cette proposition:

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

***Proposition adoptée***

Cette proposition ne concerne que les qualifications pétanque, pour les qualifications ligue provençal : début à 8 heures le samedi, parties jouées jusqu'aux 1/32<sup>èmes</sup>, et fin le dimanche matin pour les 1/8<sup>èmes</sup> de finale.

- **Questions diverses**

Un mini championnat de provençal est prévu en début d'année 2016 avec les équipes de la gironde, Haute-Garonne, Gard et Tarn-et-Garonne.

Les dates prévues sont le samedi 16 (après-midi) et le dimanche (matin) 17 janvier 2016. 16 équipes, soit les 2 finalistes par département du CDCP (8 terrains).

Les membres de la commission féminine confirment que cela ne posera pas de problème avec le Trophée Fémina qui a lieu au boulodrome à Montauban le 17 janvier.

Le Trophées des Villes 2016 à Valence d'Agen : Monsieur Baylet a donné son accord de principe aux conditions suivantes : que ce soit le CD qui soit responsable de cette organisation, et que le budget soit revu à la baisse.

Le président indique qu'il doit prendre rendez-vous avec Monsieur Jaso (nouveau président de l'Inter Sociétés de Valence) afin de faire le point sur cette manifestation. Ce serait au CD82 de s'occuper du traiteur et de la buvette.

Les dates ne sont pas encore connues mais sont prévues entre la fin octobre et le week-end du 11 novembre 2016.

Championnat de France tripléte masculin :

Laurent précise que c'est un gros championnat et que pour l'organiser dans de bonnes conditions il va falloir organiser des « récoltes de fonds » en amont pour pouvoir tenir le budget. Loto, repas dansants, vide grenier, thé dansant...

Carmen Lagarde est volontaire pour s'occuper de ces organisations, Dany Dejardin, Geneviève Péfourque, Philippe Py, Alain Taccon et Jean-Claude Martinez souhaitent également participer.

Des pistes sont déjà évoquées.

Point sur les incidents lors des concours :

Le président a reçu des rapports qu'il ne peut pas transmettre à la commission de discipline soit :

1/ par manque de témoins (nom, coordonnées, témoignage précis, signature sur le rapport d'incident) ;  
2/ par manque de rapport d'incident, document qui est fourni avec chaque compte rendu de concours en début de saison et qui doit être complété en cas d'incident et/ou de réunion de jury

La prochaine réunion des présidents aura pour ordre du jour ces points précis.

**Alain Taccon :** problème lors d'un concours à Caussade, un licencié a voulu s'inscrire au concours officiel mais il était visiblement en état d'ébriété, il ne s'est finalement pas inscrit.

Laurent Rougier répond qu'à ce jour il n'y a pas de solution pour le passer en commission de discipline.

**Jean-Claude Dareys** en profite pour rappeler le rôle de la commission départementale de discipline.

**Jérôme Caumon** demande si le CD a eu un contact avec les pompiers pour un concours de pétanque ? Oui nous avons les coordonnées du responsable.

**Alain Taccon** demande ce qu'il en est du championnat des arbitres qui était prévu par la ligue et qui devait avoir lieu cette année. A priori ce ne sera pas pour cette année, la question n'a pas été évoquée en réunion de ligue du mois d'octobre.

**Geneviève Péfourque :** demande des nouvelles de la situation d'Hélène La Régina. Le président répond qu'à sa demande le CD lui a proposé une rupture conventionnelle. Elle était en congés maladie entre le 4 septembre et le 28 octobre, il a été convenu qu'ensuite elle prendrait des congés jusqu'à la mise en place de sa fin de contrat de travail au 19 novembre prochain. Le coût de cette rupture conventionnelle pour le cd sera d'environ 122 €.

Laurent Rougier en profite pour évoquer Clément Pommarede, le chargé en développement sportif QUI EST embauché au CD depuis le 2 septembre. Sa période d'essai est terminée, il est train de passer l'examen BF 1, et de mettre en place des conventions de partenariat avec l'UNSS, USEP, et l'éducation nationale.

**Daniel Mercadier** fait un point sur le championnat National des clubs Jeunes auquel le club de Montpezat participait dernièrement.

La Pétanque Montpezataise remporte le titre de champion de France des clubs en catégorie cadet/junior. Il regrette un manque total de récompense pour les jeunes et demande donc au CD s'il est possible de faire quelque chose pour cette équipe lors du congrès départemental (6 jeunes concernés + le club).

La professionnalisation du CD avec l'embauche de deux salariés supplémentaires ne permet plus au président d'assumer seul les charges sociales, les bulletins de salaire et les contrats de travail...

Aussi, afin de rester toujours au plus près des obligations légales auxquelles sont soumises les associations en termes de droit du travail, Laurent Rougier informe qu'à partir du mois d'octobre ces tâches seront confiées à l'association Profession Sport à Montauban spécialisé dans ce domaine, le budget annuel pour cette mission est d'environ 500 €.

Le Président



La Secrétaire Générale